



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté à l'assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2020 le règlement portant le numéro 354.

RÈGLEMENT NUMÉRO 354 DÉTERMINANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021, AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Le présent règlement a pour objet de déterminer les taux des taxes et les tarifs de compensation qui s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 15 décembre 2020.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à deux endroits dans la municipalité, le 15 décembre 2020, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2020.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière